



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dérives mafieuses et évolution institutionnelle de la Corse

Question orale n° 207

Texte de la question

M. François-Xavier Ceccoli interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la prise en considération de l'empreinte mafieuse dans le cadre des discussions sur l'évolution institutionnelle de la Corse. En avril 2023, à la suite de deux mois d'émeutes sur l'île qui avaient fait écho à l'assassinat en prison d'Yvan Colonna, le Gouvernement d'alors a engagé un processus de discussions avec les élus de la Corse devant aboutir à une nouvelle réforme institutionnelle pour la Corse, le Président de la République ayant souscrit à son principe à la faveur d'une visite dédiée en Corse en septembre de la même année. L'octroi d'une forme d'autonomie au travers d'une écriture constitutionnelle co-rédigée par le Gouvernement et des élus de la Corse a été avancé. Depuis, des missions d'information parlementaires ont été créées, au Sénat puis à l'Assemblée nationale, afin d'apprécier la nature et le bien-fondé du projet dans l'optique de la réunion prochaine du Congrès à Versailles. Si les acteurs de la sphère économique peuvent être la cible de groupes criminels de plus en plus nombreux et soucieux d'obtenir par les pressions et menaces, des avantages indus, l'engagement au service du commun peut également être à risque sur l'île, la vigueur de ce phénomène ayant pu toucher dans un passé récent élus, hauts fonctionnaires ou présidents de chambre consulaire. Cette dérive pèse considérablement sur le présent des Corses et ne permet pas en l'état de tendre vers un développement économique et social sain dont elle a besoin, obérant tout avenir serein et prospère pour elle et sa jeunesse. Compte tenu de la situation préoccupante de la Corse, il souhaite connaître dans quelle mesure la dérive mafieuse a été prise en compte par le Gouvernement dans son projet d'évolution institutionnelle. Plus particulièrement, il lui demande comment la permanence de l'État, dans une somme de domaines sensibles et stratégiques, a été pensée afin de protéger l'île de toute aggravation de sa situation, dans l'hypothèse où cette dernière se verrait demain dotée par le Parlement, d'une forme d'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Ceccoli](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 207

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2025](#)